

# Traitement des faux positifs

Référence : 2022\CYBER\10\NP

# Gestion des faux-positifs pour le périmètre V1 (livraisons facilement vérifiables par des moyens standards)

**Cas particulier :** Industriel contacte le Minarm pour s'accorder sur qualification problème(s) détecté(s) identifié(s) comme incertain(s) lors préparation livrable

**Cas nominal :** Vérification certificat d'innocuité

Information transmise à l'industriel

**Rejet**

Est-ce que le contrôle des dates est conforme\* ?

Oui

Passage sur station blanche Minarm

Aucun problème signalé

Utilisation livrable

Aucun problème détecté, Faux Positifs signalés par industriel non détectés

Utilisation livrable  
On tient le certificat d'innocuité à disposition en cas de besoin

Problèmes détectés justifiés comme Faux Positif par industriel

Utilisation possible sous condition à définir par l'OSSI d'entité

Transmission au CALID pour investigation

**Rejet**

Vrai Positif

Résultat analyse CALID

Faux Positif

Pas d'impact contractuel pour l'industriel lié au temps d'analyse CALID. Voir création document confirmant faux positif et pouvant accompagner livrable industriel

Problèmes détectés non identifiés par industriel

Utilisation du livrable interdite  
Transmission au CALID pour investigation

Antivirus différent ou bases plus récentes

Oui

**Rejet**  
Pas d'impact contractuel pour l'industriel même si pb confirmé

**Rejet**

Non

\* Écart de plus de six mois entre date de mise à jour du moteur et date de création du certificat ou plus de 7 jours pour la base de signature